
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 18 décembre 2017 à 9 h
777, boul. Marcel-Laurin**

CA17 08 0789

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 18 décembre 2017, à 9 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Paul Lanctôt, chef de la Division des communications et des relations avec les citoyens, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA17 08 0790

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0791

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121012 relatif à une dépense pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2017-2018 - Soumission 17-15880.

ATTENDU la résolution CA17 080154 adoptée par le conseil d'arrondissement le 14 mars 2017 octroyant à Trimax sécurité inc. un contrat au montant 603 757,83 \$ pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2017-2018;

ATTENDU que le contrat prend fin le 31 mars 2018 ;

ATTENDU que dans la soumission initiale, l'estimation des services de la patrouille s'est faite pour une période de neuf mois au lieu de douze mois, laissant ainsi trois mois de dépenses non calculées;

ATTENDU qu'un montant est par conséquent requis pour assurer les services de la patrouille jusqu'à la fin du contrat;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 176 221,50 \$ pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2017-2018;

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0792

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299031 relatif à un don de 1 500 \$ à L'Oasis de Saint-Laurent en soutien à sa mission pour l'année 2017.

ATTENDU la politique de soutien et de reconnaissance actuellement en vigueur;

ATTENDU que ce don contribue au maintien d'une ressource locale en matière de sécurité alimentaire, permettant ainsi aux familles démunies de l'arrondissement d'avoir accès à de la nourriture gratuitement ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder, pour l'année 2017, un don de 1 500 \$ à L'Oasis de Saint-Laurent en soutien à sa mission qui est de fournir des denrées alimentaires aux familles démunies du territoire laurentien;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0793

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176275010 relatif aux dépôts de demandes d'aide financière pour la rénovation de l'aréna Raymond-Bourque et pour l'aménagement d'installations sportives au parc Philippe-Laheurte, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ATTENDU le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU que le projet de rénovation de l'aréna Raymond-Bourque s'inscrit dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux;

ATTENDU l'analyse qui a été complétée en 2016 concernant les besoins d'aménagement d'installations de sports et loisirs au parc Philippe-Laheurte et leur localisation,

ATTENDU le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV permettrait à l'arrondissement de répondre aux orientations inscrites dans le Plan d'action 2017-2019 Montréal physiquement active, concernant l'aménagement de parcs actifs;

ATTENDU que l'arrondissement devra assumer sa part du coût des projets conformément au Programme municipal de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux et que le partage est de 80 % pour la Ville centre et de 20 % pour l'arrondissement en ce qui concerne les travaux admissibles, et de 100 % pour l'arrondissement en ce qui concerne les travaux hors programme;

ATTENDU que pour chacun des projets soumis au ministère, l'aide financière que la Ville de Montréal recevra dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV du MEES, sera partagée au prorata des dépenses admissibles entre la Ville centre et l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le dépôt de deux demandes d'aide financière, par le Service de la diversité sociale et des sports de la ville de Montréal pour la rénovation de l'aréna Raymond-Bourque et par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Saint-Laurent pour l'aménagement d'installations sportives au parc Philippe-Laheurte, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- 2.- De s'engager à payer la part de l'arrondissement des coûts admissibles aux projets et à payer leurs coûts d'exploitation continue ;

3.- D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Saint-Laurent à signer tous les documents relatifs aux projets s'y rattachant.

ADOPTÉ.

CA17 08 0794

Le règlement numéro RCA17-08-7 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1173231019).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2017, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA17-08-7 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018 (CA17 080709);

ATTENDU qu'un projet de règlement portant le numéro RCA17-08-7 a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017,

ATTENDU que les dispositions prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA17-08-7 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉ.

CA17 08 0795

Deuxième période de questions du public, 9 h 43

Aucune question n'a été posée

CA17 08 0796

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 9 h 43.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire-substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 janvier 2018.
